

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2020

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Les fenêtres sont laissées ouvertes pour permettre au public qui se tient à l'extérieur de la salle d'assister malgré tout au conseil municipal.

Date de convocation : 6 juillet 2020

À 18h44, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Stéphane COULEBEAU, Marc MEUNIER, Emmanuelle BOUYER, Armand PLISSON, Didier GUERRY, Angélique METIVET, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Éric NICOLI, Olivier STOJANOVIC.

Excusés : Karine MEGE a donné son pouvoir à Emmanuelle BOUYER.

Jeanne ROMERO a donné son pouvoir à Paul RITZO DAOUT

Absents : /

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer

Secrétaire : David MARTEL

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 Juillet 2020

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. Il n'est pas fait de lecture en séance étant donné que tous les membres du conseil ont pu prendre connaissance de son contenu au préalable.

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Élection des délégués, délégués suppléants pour l'élection des sénateurs**

Étant donné que l'élection des délégués doit être faite à bulletin secret il convient de désigner des assesseurs.

Assesseurs : Armand PLISSON, Didier GUERRY, Aleksandar CENIC, Oliver STOJANOVIC.

Aleksandar CENIC se porte candidat ainsi que Paul RITZO DAOUT et Jeanne ROMERO (par l'intermédiaire de Paul RITZO DAOUT) pour être délégué titulaire. Il est procédé au vote à bulletin secret :

Olivier NICOLAS : 2 voix.
Paul RITZO DAOUT : 15 voix.
Jeanne ROMERO : 15 voix.
Aleksandar CENIC : 13 voix.

Les délégués titulaires élus pour participer à l'élection des sénateurs sont donc : Paul RITZO DAOUT, Jeanne ROMERO, Aleksandar CENIC.

Il est ensuite procédé à l'élection d'une seconde liste, cette fois ci pour les délégués suppléants.

Il y a 3 candidats : Olivier NICOLAS, Olivier STOJANOVIC et David MARTEL. Il est procédé au vote à bulletin secret :

Olivier NICOLAS: 15 voix.
Oliver STOJANOVIC: 15 voix.
David MARTEL : 15 voix.

Les délégués suppléants élus pour participer à l'élection des sénateurs (en cas d'empêchement des délégués titulaires) sont donc Olivier NICOLAS, Oliver STOJANOVIC et David MARTEL.

Le maire précise que cette élection sénatoriale aura lieu le Dimanche 27 Septembre 2020.

➤ **Délégations de pouvoir du conseil municipal au maire** : *article L. 2122-22 du CGCT*

Sont donc actés comme délégations au maire les articles :

2 (dans la limite de 50€), 3 (dans la limite de 5000€), 12, 15 (dans la limite de 10000€), 16 (à l'exception de l'engagement d'un huissier), 21 (dans la limite de 10000€)

Le conseil est CONTRE à l'unanimité pour ne pas donner délégation d'Article 1 du L. 2122-22 du CGCT

➤ **Élections des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher – SDE18** :

<u>Délégué titulaire</u> : Stéphane HAMELIN, le Maire
<u>Délégué Suppléante</u> : Jeanne ROMERO, Conseillère Municipale

➤ **Désignation des délégués Bourges PLUS** :

Le maire d'Arçay ne sera pas vice-président, refusant ainsi l'indemnité associée.

Le maire aura néanmoins une délégation liée à la trame noire qui concerne la vie nocturne (faune, flore, étoiles et pollution visuelle...). En effet il existe une trame verte et une trame bleue mais rien n'est fait pour la vie nocturne. Arçay peut être un ambassadeur pour cette nouvelle trame noire.

En refusant son poste de vice-président, le maire privilégie l'accès à un maximum de subvention sur la commune.

Il demande à ce que ce soit lui et son premier adjoint qui siègent aux différents organismes et commissions de Bourges PLUS dont le PETR Centre-Cher.

Ainsi, après en avoir délibéré, les délégués suivants ont été élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : Stéphane HAMELIN, le Maire

Délégué Suppléant : Éric Nicoli, Premier Adjoint

➤ **SITS Chârost - Saint Florent sur Cher / Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire :**

Ainsi, après en avoir délibéré, les délégués suivants ont été élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : Stéphane HAMELIN, le Maire

Délégué Suppléante : Angélique METIVET, Conseillère Municipale

➤ **Désignation des délégués pour le Cher Ingénierie des Territoires (C.I.T.) :**

Ainsi, après en avoir délibéré, les délégués suivants ont été élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : Stéphane HAMELIN, le Maire

Délégué Suppléante : Angélique METIVET, Conseillère Municipale

➤ **Composition des commissions communales :**

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES
<u>Commission communale des Appels d'Offres</u>	Eric NICOLI Olivier NICOLAS Aleksandar CENIC David MARTEL
<u>Commission communale des Finances</u>	Eric NICOLI Olivier NICOLAS Aleksandar CENIC
<u>Commission communale des Travaux</u>	Marc MEUNIER Didier GUERRY Armand PLISSON Stéphane COULEBEAU David MARTEL
<u>Commission communale de la Salle des Fêtes</u>	Paul RITZO DAOUT (Réfèrent) Marc MEUNIER Aleksandar CENIC Emmanuelle BOUYER
<u>Commission communale Affaires scolaires et Périscolaire</u>	Jeanne ROMERO Emmanuelle BOUYER Karine MEGE Stéphane COULEBEAU

<u>Commission communale de la Communication</u>	Jeanne ROMERO Eric NICOLI Paul RITZO DAOUT Olivier STOJANOVIC
---	--

➤ **Questions diverses :**

- Le maire nous présente la lettre qu'il a reçu du préfet du cher sur les fortes chaleurs de l'été. En effet il est de la responsabilité de la commune de veiller sur les personnes fragiles (plus de 65 ans, femmes enceintes, sans abris...).
- Le maire demande aux membres du conseil d'effectuer d'ici le prochain conseil municipal prévu le 31 juillet les travaux suivants, s'ils le peuvent et s'ils sont d'accords avec ces demandes :
 - Olivier STOJANOVIC doit s'occuper de la remise des statuts du comité des fêtes auprès de la préfecture (cela est faisable sur Internet). En fonction des mesures sanitaires, le maire lui demande de voir pour organiser une animation repas le 3^{ème} weekend de Septembre.
 - Angélique METIVET, Olivier NICOLAS et Stéphane COULEBEAU doivent établir une liste de ce qui va et ce qui ne pas sur les Brissets. Le maire précise suite à une discussion sur les décharges sauvages, qu'en tant que maire il est OPJ (Officier de Police Judiciaire) et que les photos sur ces actes sont recevables lors d'une procédure.
 - David MARTEL doit réaliser l'état des lieux des panneaux et signalétiques sur l'ensemble de la commune
- Le maire indique qu'il a reçu la gendarmerie cette semaine. Des patrouilles seront faites sur le city-stade le samedi soir et dimanche soir. Le dispositif « voisins vigilants » va être mis en place avec des réunions publiques et la distribution de flyers. La vitesse des véhicules va être contrôlée régulièrement sur la commune. Il est possible de posséder son propre radar au sein de la commune
- Olivier STOJANOVIC indique que le site internet de la commune a été complètement vidé. Cette action n'est pas du fait du conseil municipal en place, Il demande à ce que la commission communication se réunisse pour établir une charte graphique pour le rétablissement du site internet.

À 22h12, la séance est levée.